

d'exprimer le point de vue de leurs commettants, c'est-à-dire de tous les électeurs du Canada. Nous voudrions étudier cette question avant que l'Administration de la voie maritime fasse une recommandation au cabinet fédéral et que ce dernier adopte un décret ministériel autorisant l'augmentation des droits de péage.

Il est vrai qu'on étudie aujourd'hui même la question à une audience qui se tient dans la capitale nationale, aujourd'hui. Je présume qu'on pourrait objecter que ni la Chambre ni le gouvernement ne devraient s'occuper de cette affaire tant que les audiences ne seront pas terminées et que les recommandations n'auront pas été présentées au gouvernement. Il est déjà arrivé que le Cabinet ait entrepris l'examen de certaines recommandations faites au gouvernement et qu'on n'en ait plus entendu parler jusqu'à ce qu'une décision ait été prise et qu'un décret du conseil ait été approuvé. J'espère donc que le gouvernement prendra en sérieuse considération les points de vue exprimés ici aujourd'hui, en raison de la vaste portée qu'une telle mesure aurait sur l'ensemble de l'économie et de la structure des prix au Canada, si les droits de péage sur la Voie maritime étaient, en effet, haussés de 10 p. 100.

Comme l'a signalé l'honorable représentant de Kindersley (M. Cantelon) lorsqu'il a ouvert le débat, beaucoup de discussions ont eu lieu avant la mise en opération de la voie maritime, quant à savoir si le système devait être libre de droits de passage. Il est intéressant de se reporter aux débats auxquels la question a donné lieu. Ainsi nous constatons qu'en 1957, le député de Northumberland (M. Hees), ancien ministre des Transports, a déclaré sans ambages que le gouvernement conservateur progressiste «pense qu'il est impératif d'imposer des droits de passage sur la voie maritime du Saint-Laurent». Telle était peut-être l'opinion du gouvernement de l'époque, mais un grand nombre d'organisations et de particuliers, au Canada, étaient d'avis qu'il ne devrait pas y avoir de péage sur la voie maritime du Saint-Laurent.

A mon sens, cette question est urgente, comme en conviendront la plupart de ceux qui sont au courant de l'état coûts-prix dans lequel sont coincés les cultivateurs de l'Ouest. Ce n'est pas le moment de permettre des changements qui resserreront encore cet étai. Le Bureau fédéral de la statistique et plusieurs organisations de cultivateurs ont recueilli des renseignements et établi des données statistiques selon lesquelles le coût de la production agricole dans l'Ouest canadien augmente beaucoup plus vite que les recettes des cultivateurs. Permettre en ce

moment que les recettes pour le blé baissent encore de 1¼c. le boisseau resserrerait certainement l'étai coûts-prix.

Il n'y a pas longtemps, nous avons discuté à la Chambre ses répercussions probables pour le cultivateur. Je ne reprendrai pas maintenant cette statistique. Mais je dirai que le cultivateur ne sera pas le seul à souffrir d'une augmentation du tarif de péage sur la voie maritime. Tous les députés, j'en suis convaincu—la chose a d'ailleurs été mentionnée presque tous les jours—savent combien le consommateur canadien s'inquiète de la hausse du coût de la vie. Mon courrier m'apporte à ce sujet, depuis quelques semaines, beaucoup plus de lettres que je n'en ai jamais reçues.

Les chiffres du bureau fédéral de la statistique révèlent presque tous les mois une augmentation du coût de la vie. En fait il y a eu une hausse de plusieurs points depuis quelques mois, et sûrement depuis l'an dernier. Si donc le Parlement et le gouvernement peuvent faire quelque chose pour ralentir cette montée, ils sont tenus de le faire. A mon sens, permettre l'augmentation du péage sur la voie maritime du Saint-Laurent, c'est permettre la hausse des frais de transport des produits de la tête des Lacs à Montréal et ailleurs entre les deux, ce qui mènera inévitablement à une hausse du coût de la vie.

• (3.40 p.m.)

Cette question d'intérêt public est urgente. Elle intéresse directement un grand nombre de Canadiens, sans parler même du problème des prix de revient dans le secteur agricole. Si les droits de péage frappant les cargaisons des navires qui naviguent dans les deux sens de la voie maritime sont majorés, une hausse correspondante s'ensuivra, à mon avis, dans les taux des moyens de transport en concurrence avec la voie maritime. Le prix de détail des denrées en cause augmentera de ce fait immédiatement. La voie maritime, monsieur l'Orateur, joue un rôle si important dans notre réseau de transport que ces hausses atteindront, selon moi, tous les produits destinés au consommateur, de façon plus ou moins considérable, selon le pourcentage que représente le coût du transport dans le prix de ces denrées.

Cela pourrait encourager la spirale inflationniste. J'exhorte le gouvernement à étudier sérieusement la question, étant donné qu'il se dit inquiet de la hausse du coût de la vie. Dans son exposé budgétaire d'il y a quelques semaines, à peine, le ministre des Finances (M. Sharp) prétendait s'inquiéter de la montée des prix. De fait, il a souvent répété que